

Réunion du Comité Social et Economique Central (CSEC)

Cette réunion extraordinaire avait pour points à l'ordre du jour :

- Consultation sur l'évolution du processus d'inscription au contrat d'engagement
- Information en vue d'une consultation sur la prestation Agil'Cadres
- Point d'étape du projet Avenir Pro (reporté)

Interventions préalables :

En ouverture de séance, **FO** s'est associée à une intervention intersyndicale (sauf CFE-CGC) pour alerter sur l'inadéquation avérée entre les moyens contenus dans le projet de loi finances et les objectifs fixés par la loi « Plein Emploi ». La DG répond qu'en fonction des moyens il y aura une priorisation...et que nous ferons ce que nous pourrons. Nous avons rappelé à la DG qu'il est peu probable que les Directions Régionales, obsédées par l'atteinte des objectifs et la sauvegarde de leurs primes, y souscrivent...

La DG précise qu'en cas de baisse d'effectifs il sera difficile de tenir les orientations en ce qui concerne l'accompagnement intensif et elle affirme être en mesure d'adapter les programmes de la transformation, comme elle prétend l'avoir toujours fait dans le passé.

FO s'est également émue d'un propos paru dans une interview sur l'intranet laissant apparaître que dans le cadre du CRE rénové, des pistes relatives à une IA sont bien à l'étude. **FO** constate l'absence d'information du CSEC. La DG répond qu'aucun travail n'est en cours, pour le moment, destiné à développer une IA pour le CRE. Fermez le ban !

A noter que 15 associations ont saisi très récemment le Conseil d'Etat pour faire cesser l'utilisation d'un algorithme de notation de la CAF qui permet de mesurer le coefficient de suspicion. Toute ressemblance avec le fameux faisceau d'indices de France Travail dans le cadre du CRE rénové est bien entendu fortuite.

Consultation sur l'évolution du processus d'inscription au contrat d'engagement

Il s'agit de la dernière phase d'information sur ce sujet très impactant pour les activités de notre institution en particulier à l'accueil mais aussi pour les modalités d'accompagnement. Pour ce faire, la DG a présenté un document de synthèse relatif aux impacts sur la QVT, aspect manquant lors des présentations antérieures. Le moins que l'on puisse dire est que ces impacts sont mesurés comme forts par la DG elle-même.



La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Ghislain BONNICHON, Emmeline CADOT, Aïssa DJEHICHE, Etienne GUILLET, Natalia JOURDIN (RS)

Rejoignez-nous !

Adhérez



<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

	De l'Inscription à l'Orientation	Le Diagnostic Partagé	Le Contrat d'Engagement Dynamique
Conduite du projet	Qualité de la communication		
	Soutien du management de proximité		
	Portage de l'équipe projet ou de la direction		
	Participation et consultation des agents		
Cible du projet	Intensité et temps de travail		
	Rapports sociaux		
	Possibilité de se projeter sereinement		
	Autonomie		
	Charge émotionnelle		
	Conflit de valeurs		

Légende :

- Ne nécessite pas d'action dans le cadre de ce projet
- Nécessite une action à engager sans conditionner la faisabilité du projet
- Nécessite une action à finaliser avant la mise en place du projet

Outre ces effets puissants sur les conditions de vie au Travail que la DG reconnaît, **FO** questionne sur la mise à jour des DUERP (*document unique d'évaluation et de prévention des risques professionnels*). La DG s'y refuse pour l'instant estimant qu'il convient de prendre en compte les impacts QVT et le cas échéant les reporter sur les DUERP et le PAPRIACT (*programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail*) mais plus tard.

Pour **FO** la DG démontre une fois de plus son manque de volonté pour mettre en place une démarche de prévention primaire, seule destinée à mettre en place des mesures visant à éviter la réalisation des risques.

Le dossier n'évoque rien sur le « sens au travail » faisant partie d'un des facteurs de risques psychosociaux. La DG rappelle que les 15 heures d'activité par mois relèvent plus d'une philosophie mais qu'il n'y aura pas de pilotage de cette question, nous dit-on.

Le CSEC émet un avis circonstancié majoritaire adopté avec les voix des élus **FO**, SNU et CGT. Ce dernier ouvre la porte à une procédure d'Alerte économique et/ou pour risque grave. Nous attendons de connaître le budget de France Travail pour 2025 afin de choisir l'angle le plus efficace pour défendre les conditions matérielles et morales de nos collègues.

L'avis

Le gouvernement, dans son projet de Loi de Finances 2025, annonce, en complément des missions relevant de l'article L.5312-1 du Code du Travail, la poursuite du déploiement des réformes pour le Plein emploi, avec la mise en place des démarches d'aller vers, l'inscription obligatoire, la signature du contrat d'engagement, l'amélioration de l'accompagnement au bénéfice des publics les plus éloignés, une coordination renforcée avec les acteurs du réseau pour l'emploi, la simplification et le renouvellement des instances de gouvernance.

Pour autant, il est annoncé, dans le PLF 2025, le simple maintien des crédits au titre de la subvention pour charges de service public de France Travail s'élevant à 1 350,45 Millions d'euros, prévus dans la convention tripartite, sans aucune dotation complémentaire.



La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Ghislain BONNICHON, Emmeline CADOT, Aïssa DJEHICHE, Etienne GUILLET, Natalia JOURDIN (RS)

Rejoignez-nous !

Adhérez



<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Nous savons d'ores et déjà que la mise en place de ces missions complémentaires, s'imposant à France Travail pour la plupart au 1^{er} Janvier 2025, sera encore plus difficile avec l'annonce d'une réduction de 500 ETPT sur l'effectif sous plafond de France Travail, avec des impacts clairs sur les conditions de travail des collègues.

Il est donc impossible pour les élus du CSEC de rendre un avis éclairé sur la mise en œuvre de l'évolution de l'inscription jusqu'au contrat d'engagement sans réponse claire sur les budgets et effectifs votés relevant du projet de Loi de Finances 2025, ne respectant pas ainsi et de ce fait la nécessité d'une information complète, sincère et loyale.

Information en vue de la consultation sur la prestation Agil'Cadres

A méditer ...

VISIONS : « contraintes capacités internes », loi plein emploi = sous-traitance, pertes de compétences.....

VALEURS : 61 millions d'euros en année pleine, soit 1000 à 1500 agents France Travail.

Ce dossier est depuis la création de France travail un des plus emblématiques de l'esprit de la loi « Plein emploi », que **FO** a condamnée et combattue, qui organise le démantèlement de l'organisme public et la privatisation de ses métiers ainsi que la transformation des métiers du conseil vers de la gestion de portefeuille.

Il s'agit non seulement d'une gabegie financière mais également d'un mépris au regard du travail des collègues en faveur des demandeurs d'emploi (DE) cadres.

La DG justifie cette externalisation de 40% des DE cadres par notre prétendue incapacité à les suivre correctement en termes de moyens d'accompagnement. Elle estime que cela représente un gain de 400 ETPT (*équivalent temps plein travaillé*) transférés vers notre nouvelle raison d'être : l'accompagnement des allocataires du RSA...

FO constate que c'est le énième dossier dans lequel la DG justifie le développement de l'externalisation par notre incapacité en termes de moyens et pour la première fois la DG écrit qu'elle se sépare d'une grande partie d'une activité en l'externalisant complètement.

France travail conservera l'accompagnement de 200 000 DE cadres, ceux les plus éloignés de l'emploi (problématique de projets et/ou de freins à l'emploi). L'APEC prendra en charge les DE employables et les structures de sous-traitance récolteront les lauriers des DE qui retrouvent du travail tous seuls !!

Etrangement la DG est incapable d'apporter des informations sur le modèle économique de ce projet. Le coût serait en moyenne de 371€ par DE et le suivi serait mixte présentiel/distanciel. Qu'en est-il du paiement de la prestation pour un DE qui au bout de 3 semaines retrouve du travail seul ? On ne sait pas.

Cette externalisation va coûter 40 millions d'euros de plus que si nous avons conservé l'activité en interne, un non-sens économique ! La DG assume ne pas vouloir embaucher car elle peut arrêter à tout moment le marché et virer le sous-traitant !

FO demande le retrait de ce projet



La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Ghislain BONNICHON, Emmeline CADOT, Aïssa DJEHICHE, Etienne GUILLET, Natalia JOURDIN (RS)

Rejoignez-nous !

Adhérez



<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr